

mis en ligne le 15 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12963 DU 10 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Installation d'un échafaudage

06 rue de Kerblaisy

A partir du 22 Mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Société LE TIEC 12 av Pablo Néruda
56600 LANESTER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de condamner l'accès au trottoir du 06 rue de Kerblaisy.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 22 mai 2023 et pour une durée 14 jours l'entreprise LE TIEC est autorisée à poser un échafaudage sur la voie publique sur la façade du n° 6 rue de Kerblaisy.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VAËTON

